

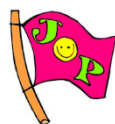
L'équipe de l'école Gentilly/Le Boisé

Mercredi le 24 janvier 2018

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année. Santé, bonheur et amour pour cette nouvelle année!

STATIONNEMENT POUR MOBILITÉ RÉDUITE

Un rappel important à tous les parents. Nous vous demandons de ne pas vous arrêter dans l'espace réservé aux personnes handicapées. Il faut également laisser l'espace nécessaire pour qu'un véhicule autorisé puisse s'y garer. Merci !



JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Le 29 janvier, le 8 et 9 février, les élèves seront en journées pédagogiques. Le service de garde est offert pour ceux et celles qui y sont inscrits,

Semaine de relâche

La semaine de relâche est du 5 au 9 mars 2018. Le service de garde sera également fermé pour cette semaine.



Primaire en spectacle :

Le comité a reçu les inscriptions des enfants et procédera très prochainement à la sélection. Nous vous donnerons des informations très bientôt pour notre soirée de présentation des numéros retenus.

DATES IMPORTANTES inscriptions 2018-2019

10 janvier 2018 :

Début de la période des admissions pour les écoles à vocation particulière.



5 au 16 février 2018 (semaines officielles d'inscription) :

Inscription des élèves du préscolaire et des nouveaux élèves du primaire.

19 février au 9 mars 2018 (réinscription en ligne) :

Réinscription en ligne des élèves du préscolaire à la 5e année : les parents inscrits au « Portail Parents » seront avisés, par courriel, que la fiche de réinscription de leur enfant est disponible. Ils n'auront qu'à compléter le document et le retourner en ligne

19 au 23 mars 2018 (semaine de réinscription « papier »)

Les élèves, dont les parents n'auront pas procédé à la réinscription en ligne, recevront une fiche de réinscription papier à faire compléter et signer par les parents

9 avril 2018 (début de l'inscription au programme d'animation passe-partout)

Inscription des élèves au programme d'animation passe-partout. Pour fréquenter ce programme, l'élève doit être âgé de 4 ans au 30 septembre 2018 (né avant le 1er octobre 2014). Les inscriptions s'effectuent via l'école de secteur.

PRÉSCOLAIRE 5 ANS :

Conditions d'admission:

Pour être admis au préscolaire 5 ans, l'élève doit avoir atteint l'âge de 5 ans au 30 septembre 2018 (né avant le 1er octobre 2013).

- ★ De plus, pour inscrire votre enfant au Boisé des lutins, vous devez communiquer avec la secrétaire, au (450) 468-1267, poste 3400 pour réserver une plage horaire d'environ 30 minutes. Nous vous invitons à vous rendre sur notre site Web pour connaître la liste des documents importants à apporter avec vous lors de ce rendez-vous, à l'adresse suivante :

<https://gentilly.ecoles.csmv.qc.ca/2018/inscription-a-la-maternelle/>

Élèves qui fréquentent le programme d'animation passe-partout présentement en 2017-2018:

Les parents de l'élève qui fréquente présentement une classe d'animation passe-partout n'ont pas à prendre rendez-vous avec leur école de secteur pour l'inscription au préscolaire 5 ans pour 2018-2019.

L'inscription au préscolaire 5 ans se fera directement à l'école fréquentée à l'aide du formulaire de réinscription.



L'équipe de l'école Gentilly/Le Boisé

